RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

ONISEP L'INFORMATION POUR L'ORIENTATION

Inspecteur / Inspectrice du permis de conduire et de la sécurité routière

Délivrer le précieux document qui permet de s'installer au volant d'un véhicule est une des missions de l'inspecteur ou de l'inspectrice du permis de conduite et de la sécurité routière (IPCSR). Il ou elle participe aussi à des actions de prévention routière et contrôle le suivi pédagogique des auto-écoles et des centres de stages de sensibilisation à la sécurité routière.

SOMMAIRE

Le métier

Compétences requises

Où l'exercer ?

Les études

Emploi et secteur

Salaire du débutant

Pour aller plus loin

Niveau minimum d'accès : **bac ou équivalent**

Salaire débutant : **1867 €**

Statut : **Statut fonctionnaire**

Synonymes : Inspecteur / inspectrice du permis de conduire

Secteur professionnel : Fonction publique

Centres d'intérêt : J'ai le sens du service public, J'aime me déplacer, voyager, Je souhaite enseigner, transmettre



© BokanPhotography

Le métier

Délivrer le permis

Chaque année, près de 1 million de personnes obtiennent leur permis. Attestant d'un niveau suffisant pour conduire un véhicule, ce titre est délivré par l'inspecteur ou l'inspectrice du permis de conduire. Les modalités des épreuves varient selon le type de véhicule (voiture, moto, camion ou autre) et le profil des candidats ou des candidates : personnes particulières ou encore professionnels ou professionnelles (conducteurs ou conductrices de bus, de taxi, de poids lourds...).

Faire passer les épreuves

L'inspecteur ou l'inspectrice intervient dans plusieurs centres d'examen. Suivant son planning du jour, il ou elle fait passer l'épreuve théorique de connaissances du code de la route ou l'épreuve pratique de conduite : respect du code, réflexes d'anticipation, appréciation des distances, il ou elle a l'œil et un jugement sûr, car il ou elle ne dispose que d'une demi-heure environ pour évaluer les compétences d'un candidat ou d'une candidate.

Apporter son expertise

Certaines de ses missions sont moins connues du grand public. Sait-on, par exemple, qu'il ou elle joue un rôle de contrôle pédagogique et administratif auprès des auto-écoles et qu'il ou elle siège parmi les jurés ou les jurées qui décernent le brevet aux futurs moniteurs et aux futures monitrices ? Il ou elle participe aussi aux commissions de suspension du permis de conduire et apporte son expertise lors des campagnes de prévention routière.

Compétences requises

Une attention particulière à la sécurité

Devant attester des compétences d'un conducteur ou d'une conductrice, l'inspecteur ou l'inspectrice du permis de conduire et de la sécurité routière prend des décisions

importantes et ne doit pas accorder le permis à la légère. Son objectif premier est d'assurer la sécurité des automobilistes.

Pédagogie et diplomatie

Les règles de conduite et de sécurité routière n'ont aucun secret pour lui ou pour elle. Avec impartialité, il ou elle est capable d'évaluer rapidement les capacités d'un candidat ou d'une candidate pour décider de lui délivrer ou non le permis. Ferme mais également pédagogue, il ou elle explique à un candidat ou une candidate les raisons de son échec le cas échéant.

Un calme à toute épreuve

Comme pour tout métier s'exerçant au contact du public, un bon relationnel est indispensable. Mais, quand on assume des fonctions d'examinateur ou d'examinatrice (qui ne sont pas toujours bien perçues), il faut en plus être capable de garder son sang-froid en toutes circonstances. D'une manière générale, il faut faire preuve d'une solide résistance physique et nerveuse.

Où l'exercer ?

Dans la fonction publique

Fonctionnaire d'État de catégorie B, l'inspecteur ou l'inspectrice dépend du ministère de l'Intérieur. Nommé ou nommée dans un département, il ou elle travaille sous la responsabilité d'un délégué ou d'une déléguée au permis de conduire.

Un métier de contact

Mobile, l'inspecteur ou l'inspectrice se déplace dans plusieurs centres d'examen de sa circonscription. Au quotidien, il ou elle côtoie les fonctionnaires de la préfecture, les moniteurs ou les monitrices, les directeurs ou les directrices d'auto-écoles et, bien entendu, les candidats ou les candidates au permis.

Un rythme soutenu

Si ses horaires sont relativement réguliers, son métier est assez fatigant, surtout quand il ou elle fait passer le permis. Lors des épreuves de conduite, jusqu'à 20 candidats ou candidates peuvent se succéder dans la même journée. Pour l'examen du code, il ou elle participe en moyenne à quatre séances par jour, à raison d'une quarantaine de candidats ou de candidates par séance.

Les études

Après le bac

Concours de la fonction publique d'IPCSR (inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière).

Emploi et secteur

Réussir un concours

Les inspecteurs ou les inspectrices du permis du conduire sont un peu plus de 1 millier sur l'ensemble du territoire. Pour exercer, il faut réussir un concours de la fonction publique organisé par le ministère de l'Intérieur. Celui-ci a lieu chaque année. Au menu des épreuves : un exercice de conduite ; des questions orales et écrites sur le code de la route, le droit administratif et le droit pénal ; des mises en situation face à un jury. Le nombre de places est limité : moins de 50 chaque année pour des centaines de candidatures.

Du stage à la titularisation

Les lauréats ou les lauréates deviennent inspecteurs ou inspectrices stagiaires pendant 1 an. Ils ou elles suivent une formation de 6 mois à l'INSRR (Institut national de sécurité routière et de recherches) de Nevers, complétée par un stage de terrain. Ils ou elles sont ensuite titularisés ou titularisées, à condition d'avoir obtenu des résultats corrects aux contrôles de connaissances et décroché le permis moto pendant leur formation.

Évoluer via un concours interne

En fonction de son ancienneté, un inspecteur ou une inspectrice du permis du conduire peut évoluer vers plus de responsabilités en passant des concours internes. Le grade le plus élevé est celui de délégué ou déléguée au permis de conduire et à la sécurité routière (catégorie A), qui permet d'encadrer l'activité des inspecteurs ou des inspectrices.

Salaire du débutant *

À partir de 1867 euros brut par mois.

* variable en fonction du lieu d'exercice, du statut.

Pour aller plus loin

Sur le web

Le site interministériel sur la sécurité routière.

Centres d'intérêt

J'ai le sens du service public →

J'aime me déplacer, voyager →

Je souhaite enseigner, transmettre →

Autres métiers à découvrir

Cibleur

Auditeur (douanes)

Contrôleur des douanes

Agent de constatation des douanes

Pilote d'avion bombardier d'eau